



ASSOCIATION des AMIS des ORGUES DE LA RÉDEMPTION

Association déclarée régie par la loi du 1er juillet 1901

Siège Social : 17 rue Godefroy 69006 LYON

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 27 MARS 2026

Pascal OOSTERLYNCK, président démissionnaire et président de la séance ouvre les débats à 16 heures.

CONVOCATION ET ÉMARGEMENT :

Les articles 18 & 19 de l'association disposent que :

- Les membres actifs sont ceux qui sont à jour de leur cotisation de l'année précédant la date de l'assemblée générale
- Ils peuvent être présents ou dûment représentés à l'AG
- Les décisions sont votées à la majorité des membres présents ou représentés, aucun quorum n'étant requis.

42 personnes ont été régulièrement convoquées, incluant le père ÉMOURGEON, curé de la paroisse et Monsieur Denis BORDAGE, organiste titulaire, membres de droit.

Sont présents 13 membres :

- Quentin BARD, Michel de LAJARTE, Michel DUREZ, Michèle FOURNIER, Hubert FOURNIER, François JARROSSON, Quitterie JARROSSON, Pierre LAMY, Pascale MAUPETIT, Pascal OOSTERLYNCK, Annie PACAUD, Denis BORDAGE (par Visio), Pierre-François ÉMOURGEON.

Sont représentés 20 membres

- Par Michel de LAJARTE : (6)

Bénédicte de la TOUR d'ARTAISE, Priscille de LAJARTE, Lucien GOMBERT, Bernard PROTON de la CHAPELLE, Jean-Patrick SYLVESTRE, Luc VAGANAY.

- Par Michel DUREZ : (2)

Paul BENOIST, Jean-Louis PRAS.

- Par Annie PACAUD : (1)

Paul PACAUD

- Par Quentin BARD : (2)

Aurèlie BARD, Grégoire BARD

- Par Pascal OOSTERLYNCK : (9)

Guy BLAZY, Christiane BROTON, Nicole CHARDINY, Thierry de la TOUR d'ARTAISE, Christian de WAROQUIER, Claude GHARIB, Laurent THIROUIN, Marie-Blanche NICOLET, Charles-Marie PINGET.

Soit 33 membres présents ou représentés sur 42 (79 %).

Michel de LAJARTE est désigné secrétaire de séance.

DÉCLARATIONS PRÉFECTURE :

Ces modifications visent à simplifier les statuts et à les remettre dans leur contexte actuel :

- En accord avec le clergé affectataire, le siège social est transféré à la maison paroissiale, 17 rue Godefroy à Lyon 6^{ème}.
- Il est ajouté que l'association peut tirer profit de manifestation culturelles, de ventes de disques .../...
- Une clause prévoit la protection de l'orgue Desmottes de toute vente sauf cas de force majeure.
- Enfin les conditions de nomination d'organiste(s) titulaires(s) en cas de vacance du poste sont précisées.

Les articles 6, 7, 8, 9, 11, 12, 14, 15, 16, 17, 18, 20, 22 et 23 ont été modifiés, les articles 26 et 27 ajoutés.

Ces nouveaux statuts sont produits en pièce jointe et il en a été fait lecture et commentaire durant l'assemblée générale.

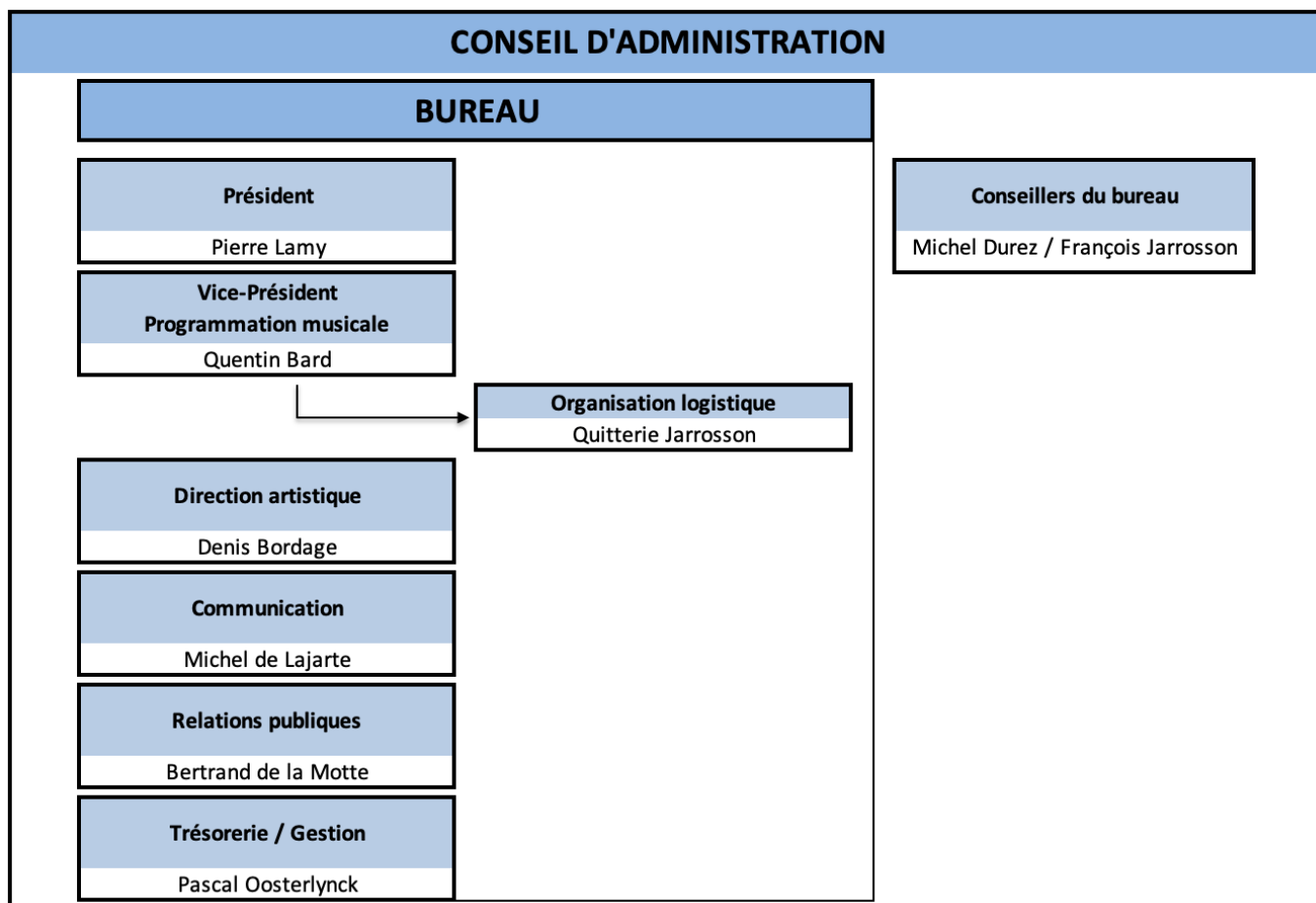
Les nouveaux statuts et modifications ont été agréés par les services de la préfecture :

DÉMISSION DU PRÉSIDENT :

Le président a remis sa démission au conseil par mail du 14 décembre 2025 ce, pour différents motifs :

- Après 10 ans de présidence il avait exprimé depuis plusieurs années le besoin d'un nécessaire rajeunissement des instances dirigeantes, à cet égard une démission officielle était de nature à l'encourager.
- Susciter les vocations de responsables proches de la paroisse et de son clergé qui encourageraient un regain d'efficacité.
- Cette proximité serait en mesure de faciliter également la concomitance des vocations cultuelles et culturelles de la paroisse.

Parallèlement, Michel de LAJARTE a recherché et trouvé de nouveaux acteurs à même et désireux de prendre la responsabilité de l'association, et a décidé de prendre également un certain recul. Toutefois Pascal OOSTERLYNCK et Michel de LAJARTE resteront impliqués dans le conseil d'administration tant que de besoin et proposent à l'assemblée l'organisation suivante :



Cette organisation est proposée au vote des adhérents et adoptée à l'unanimité.

Pascal Oosterlynck est chargé des formalités.

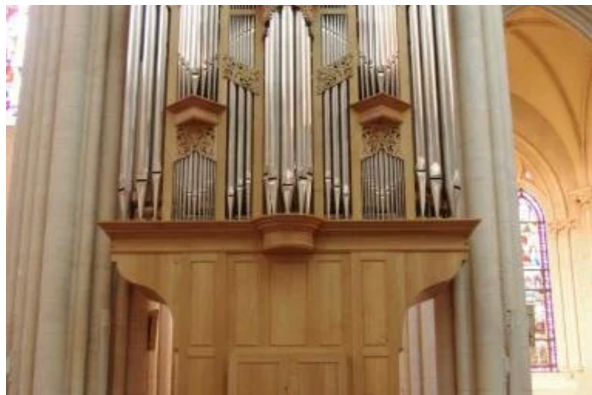
BILAN MORAL

Activités culturelles :

Elles se sont limitées en 2025 à la participation et co-financement de l'association *Sacrée Musique* en offrant des places premium à nos adhérents pour un montant de 1 000 €

Nous avons renouvelé cette démarche en mars 2026 pour une somme de 875 €

Nous prévoyons également d'accueillir le 5 mai prochain Emmanuel Arakélian, titulaire du grand orgue Jean-Esprit Isnard de Saint-Maximin-la-Sainte-Baume accompagné de Ugo Gianotti (violon baroque)



Orgue et Violon Baroque - Lyon

mardi 5 mai 2026

Concert J.S. Bach dans le cadre de la saison du collectif "Les Sâoneurs"

[Voir l'événement →](#)

Démarches entreprises :

- BUPA (budget participatif de la ville de Lyon)
 - Le principe est la mise en œuvre de projets votés par les Lyonnais
 - Le budget pour cette seconde tranche est de 12,5 millions d'€
 - Délais
 - Dépôt des dossiers du 1^o octobre au 8 décembre.
 - Analyse de recevabilité par les services de la ville du 9 décembre au 4 mai 2025
 - Réalisation de l'automne 2025 à août 2027
 - La mairie du VI^o nous assistera dans la construction du budget.
 - Il est souhaitable que le projet soit porté par des particuliers et non uniquement par une association.
- Convention Ville-État pour le patrimoine 2025-2029
 - Nous avons communiqué à ce sujet avec le diocèse qui est un acteur majeur
 - Ce projet est bien pris en compte et présenté par le diocèse.

Ces démarches se sont hélas révélées infructueuses mais d'autres sont en cours.

Organisation :

Michel de LAJARTE a favorisé l'adhésion de Pierre LAMY et Quentin BARD, ce dernier aura la charge de la programmation musicale de concert avec Denis Bordage, organiste titulaire.

Il sera secondé par Quitterie JARROSSON, en charge de la logistique.

Nous fondons une grande confiance en cette nouvelle organisation.

Hommage :

Denis BORDAGE, organiste titulaire, rend hommage à Hubert FOURNIER acteur avec le père FAVRE de l'édification de l'orgue DESMOTTES.

Il convient de rappeler le concours déterminant de Michel DUREZ, président de l'A.I.C.R. qui en a assuré le financement.

Le bilan moral est approuvé à l'unanimité.

Accord tripartite entre l'AAOR, l'AICR et la paroisse

L'accord de financement de l'orgue DESMOTTES signé le 21 avril 2011 par le père FAVRE, curé de la Paroisse, messieurs DUREZ, président de l'AICR et FOURNIER, président de l'A.A.O.R., disposait que l'orgue était conjointement financé par les fonds propres de l'association, un apport de la Paroisse et une avance sans intérêt de l'A.I.C.R. L'A.I.C.R. s'est engagée davantage en apportant un concours de trésorerie à la Paroisse.

l'A.A.O.R. était débitrice de la Paroisse pour 105 787 € et de l'A.I.C.R. pour 100 000 €.

Dans un souci de simplification, l'A.I.C.R. a proposé de se substituer à l'A.A.O.R. pour le remboursement à la Paroisse en même temps que la Paroisse acceptait que cet abandon de créance soit compensé sur sa propre dette à l'égard de l'A.I.C.R. Cet accord a été signé le 16 octobre 2018 par le père DUTHEL, Messieurs DUREZ, président de l'A.I.C.R. et OOSTERLYNCK, président de l'A.A.O.R.

De sorte que l'A.I.C.R. est désormais l'unique créancier de l'A.A.O.R.

Cession de parts des S.C.I. Boileau et Tronchet.

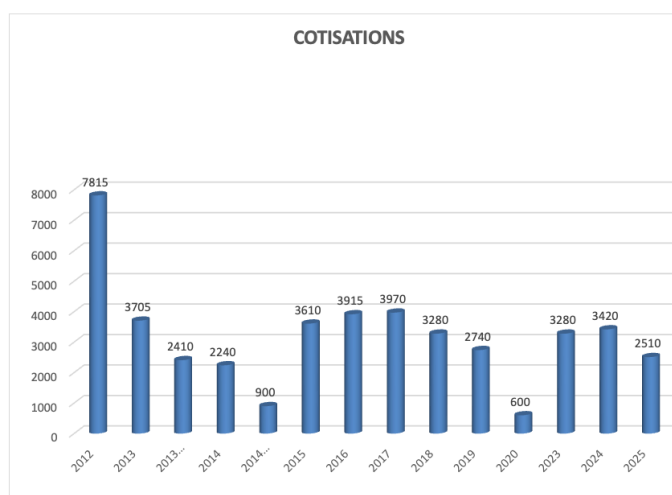
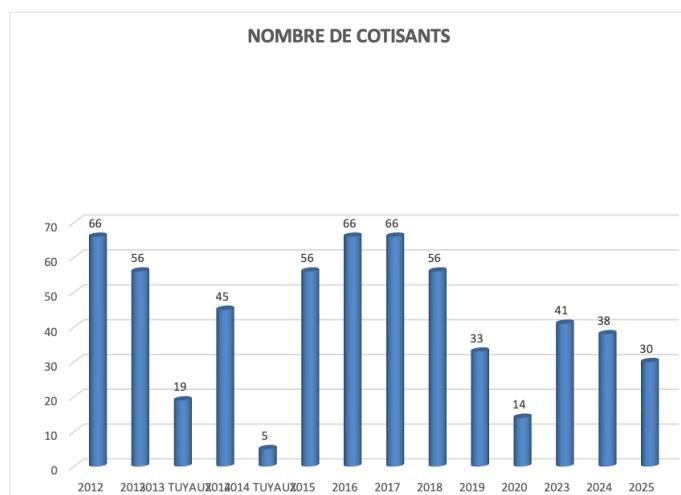
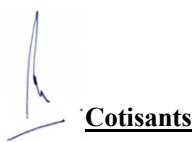
Historiquement l'A.A.O.R. détenait des parts dans les S.C.I. Boileau et Tronchet, parts qui ne généraient aucun revenu. Sur proposition de Monsieur DUREZ, président de l'A.I.C.R., l'A.A.O.R. a vendu ces parts pour leur valeur nominale de 3660€, somme versée en octobre 2019. Accord favorisant la trésorerie de l'A.A.O.R.

Entretien de l'orgue Desmottes :

- L'orgue, propriété de l'association, est mis gracieusement à la disposition de la liturgie.
- En contrepartie l'assurance de l'instrument et son entretien sont à la charge de la paroisse.
- A défaut, votre association a dû assumer les charges d'entretiens nécessaires :
 - 780 € en 2017 pour l'entretien courant et l'accord,
 - 780 € en 2018 pour l'entretien courant et l'accord.
 - 8 940 € en 2022 pour un petit relevage, nécessaire et courant au bout de dix ans.
- A notre demande, le facteur d'orgue a fourni un devis de contrat d'entretien biannuel pour un montant de 1 920 €, que nous avons soumis aux autorités de la Paroisse qui l'ont accepté et nous l'en remercions.

Sécurisation de l'orgue Desmottes :

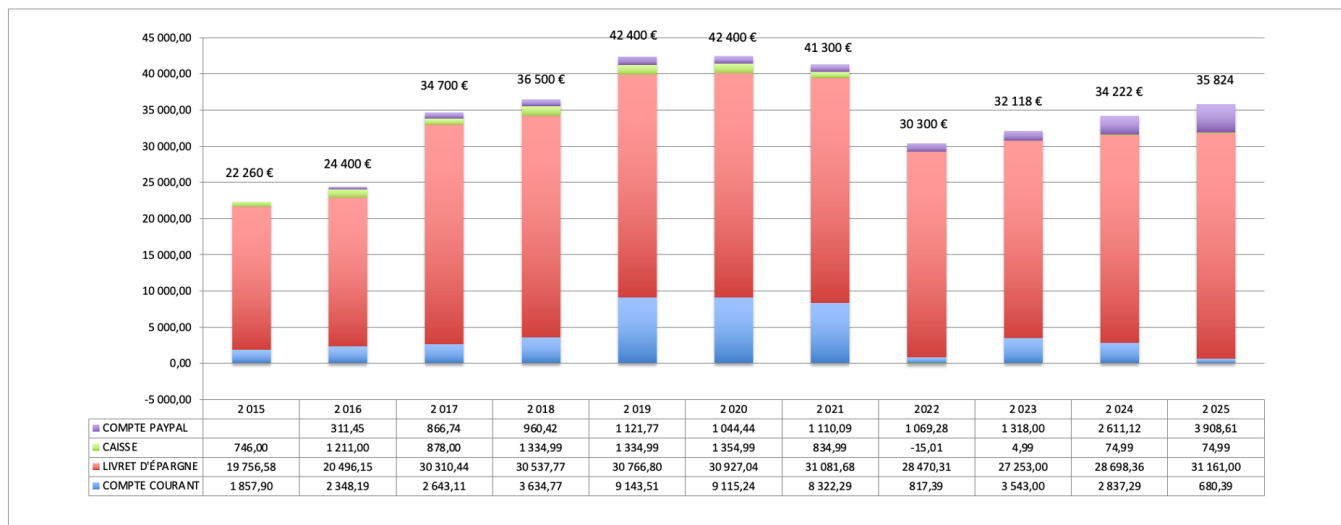
Votre association a financé la sécurisation partielle de l'orgue (plancher d'accord de l'oberwerk) et devra la compléter en 2026.



Évolution de la trésorerie :



Évolution de la trésorerie à fin d'année.



L'évolution de la trésorerie a été favorable durant les dix ans de gestion de votre bureau, passant de 22 360 € fin 2015 à 35 824 € fin 2025 avec un maximum de 42 442 € fin 2020.

Les facteurs majeurs d'évolution sont les suivants :

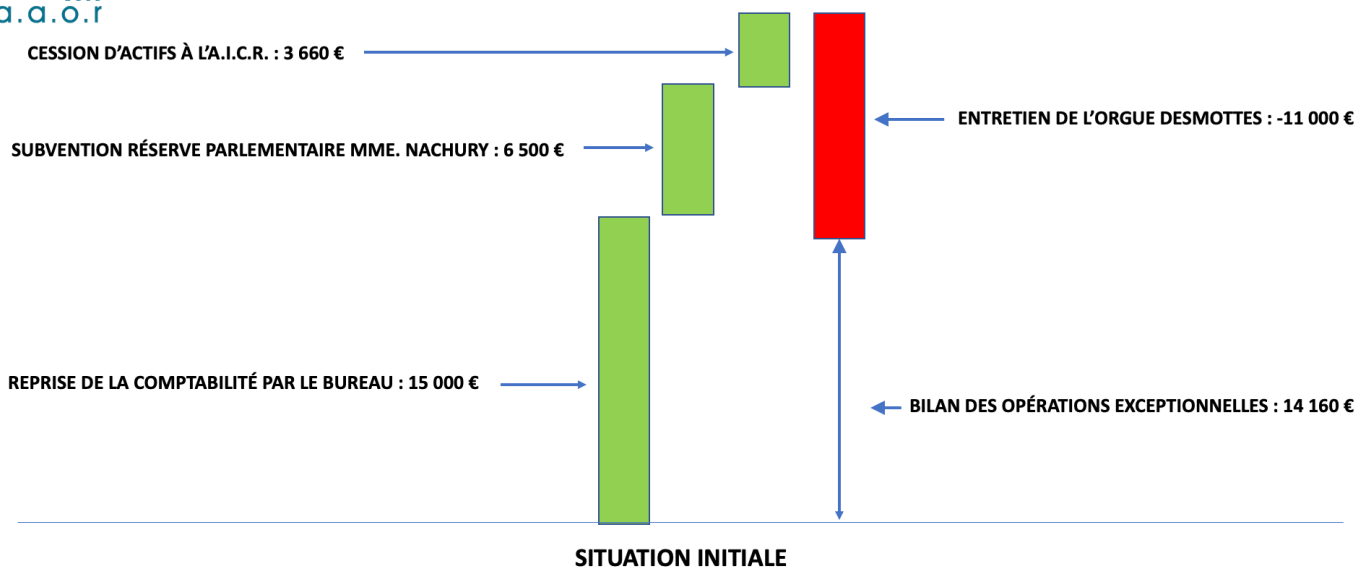
- Reprise de la comptabilité par le président et économie de 1 500 € par an d'expert-comptable
- Subvention de 6 500 € obtenue en 2017 (réserve parlementaire de madame Nachury)
- Cession des parts des S.C.I. Boileau et Tronchet à l'A.I.C.R. pour 3 660 € en 2019.
- Dégradation due à la prise en charge des frais d'entretien de l'orgue Desmottes pour 10 500 €.

Pa

Ces facteurs sont illustrés sur le graphique en cascade ci-dessous.



Trésorerie -Bilan de 2017 à 2025-



Pa

Compte d'exploitation :



COMPTE DE RÉSULTATS

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
EXPLOITATION	3 911 €	3 646 €	1 405 €	2 111 €	-105 €	-1 306 €	-11 306 €	973 €	2 599 €	164 €
PRODUITS	10 970 €	7 099 €	4 609 €	2 881 €	648 €	500 €	19 €	4 973 €	3 512 €	2 401 €
CHARGES	-7 059 €	-3 453 €	-3 204 €	-770 €	-753 €	-1 806 €	-11 325 €	-4 001 €	-914 €	-2 236 €
RÉSULTAT FINANCIER	159 €	186 €	240 €	232 €	160 €	155 €	377 €	776 €	826 €	637 €
PRODUITS	159 €	186 €	240 €	232 €	160 €	155 €	389 €	783 €	826 €	637 €
CHARGES	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	-12 €	-7 €	0 €	0 €
EXCEPTIONNEL	0 €	0 €	6 500 €	3 660 €	0 €	0 €	0 €	0 €	-99 €	0 €
CESSION D'ACTIFS	0 €	0 €	0 €	3 660 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
SUBVENTIONS	0 €	0 €	6 500 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
OPÉRATIONS FRAUDULEUSES	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	-99 €	0 €
EXÉDENT BRUT D'EXPLOITATION	4 071 €	3 832 €	8 145 €	6 003 €	55 €	-1 151 €	-10 929 €	1 749 €	3 325 €	801 €
										15 901 €

Le bilan financier, l'approbation des comptes et le quitus sont approuvés à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, le président Lamy remercie vivement l'équipe précédente et clos la séance à 17 heures

Pascal Oosterlynck, président

Michel de Lajarte, vice-président.